

Toulouse, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

## Décision prise par le Président de Réseau31

N°DP471-2025

### **Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 :**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants relatif aux champs d'application et objet de l'enquête publique ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Vu** l'arrêté n° A17-2025 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Patrice LAGORCE Vice-Président ;

**Considérant** que les compétences assainissement collectif et non collectif eaux usées, et assainissement eaux pluviales, ont été transférées par la commune de Grenade sur Garonne à Réseau31 ;

**Considérant** la convention du 19 novembre 2018 conclue entre Réseau31 et la commune de Grenade sur Garonne afin d'établir la révision de son schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et l'établissement du schéma directeur et zonage des eaux pluviales ;

**Considérant** le schéma directeur eaux usées et eaux pluviales établi par Réseau31 ;

**Considérant** l'avis favorable du 14 novembre 2025 de la commune de Grenade sur Garonne relatif au projet de zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ;

**Considérant** la procédure d'enquête publique unique de la révision du PLU et du zonage d'assainissement des eaux usées et l'établissement du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Grenade sur Garonne ;

### **décide**

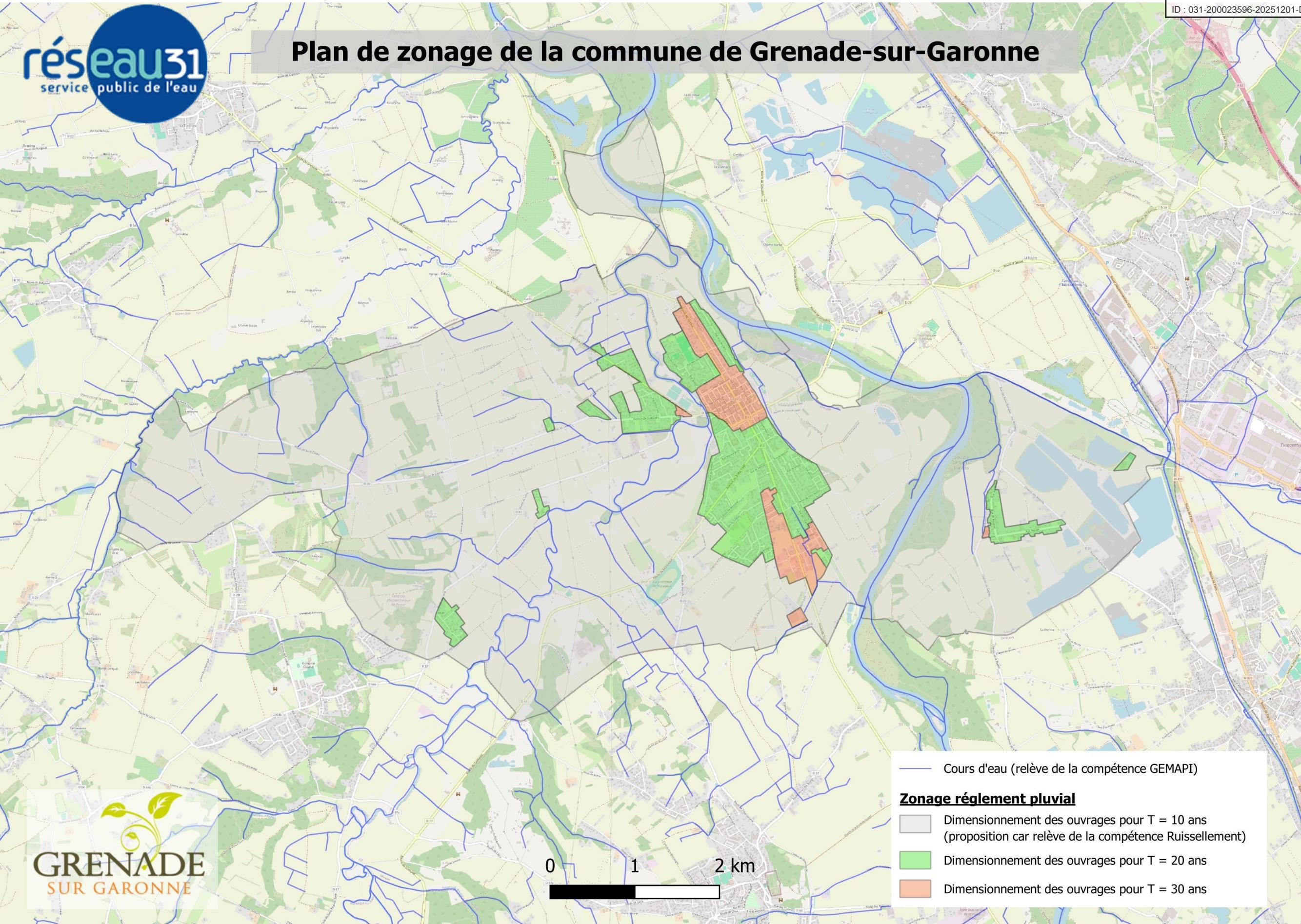
**Article 1 :** de valider les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Grenade sur Garonne ;

**Article 2 :** de soumettre ces projets de zonages d'assainissement eaux usées et des eaux pluviales à enquête publique, sous réserve de dispense environnementale au cas par cas.



**Patrice LAGORCE**  
Vice-Président

Annexe(s) : zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Grenade sur Garonne





Septembre 2025

## COMMUNE DE GRENADE

### SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

#### Projet de zonage d'assainissement

##### Légende

Zonage assainissement

Par défaut, le territoire hors zone colorée est en assainissement non collectif

0 250 500 m

